

## « Les capitaines de commerce de l'île de Batz au temps de la marine à voile 1815-1880 » (extrait)

Christine Nougaret

« L'île de Batz était , à l'instar d'autres îles bretonnes comme Arz et l'île aux moines, une véritable pépinière de capitaines pour la France entière. C'est cette pépinière que j'évoquerai ci-après, entre 1815 et 1880, c'est à dire l'âge d'or de la marine à voile, entre la fin de l'Empire, où la marine française était exsangue, et le début de l'hégémonie de la marine à vapeur.

Au total, ce sont ainsi 130 capitaines de commerce que j'ai pu dénombrer et identifier. Chiffre, particulièrement élevé, comme le confirme l'examen de la matricule du quartier de Morlaix qui regroupe une quinzaine de communes : plus du quart des capitaines de tout le quartier proviennent de l'île de Batz. Sur ces 130 capitaines de commerce, 1/3 sont des capitaines au long cours et 2/3 des maîtres de cabotage .

« Sont réputés voyages de long cours ceux qui se font aux Indes orientales et occidentales, à la mer Pacifique, au Canada, à Terre Neuve, au Groenland et aux autres côtes et îles de l'Amérique méridionale et septentrionale, aux Açores, aux Canaries et à Madère ». Le long cours englobe donc tous les voyages au-delà de l'océan Atlantique. Ceux non compris dans cette énumération appartiennent à la catégorie des voyages de de cabotage.

Au sein du cabotage, que l'on peut définir comme une navigation marchande côtière, on distingue le *petit cabotage*, ou bornage, qui se déroule entre les ports de la même mer, du *grand cabotage*, reliant les ports de mers différentes, en deçà des limites du long cours . Ainsi, en Bretagne nord, les voyages vers les ports de l'Angleterre ou de l'Irlande sont du petit cabotage puisqu'il ne s'agit que de traverser la Manche, tandis que ceux vers la Méditerranée appartiennent au grand cabotage.

Les navires long-courriers sont commandés par des capitaines au long cours, les autres navires de commerce, au grand ou au petit cabotage, par des maîtres de cabotage. Les uns et les autres doivent, pour exercer, obtenir un brevet de capitaine au long cours ou de maître de cabotage, à l'issue d'examens plus ou moins difficiles selon le brevet visé.

Sources : **Christine NOUGARET**, *Les capitaines de commerce de l'île de Batz au temps de la marine à voile 1815-1880*, Société Française d'Histoire Maritime, [en ligne], 20 mars 2004, 17p. Disponible sur <https://www.fichier-pdf.fr/2016/06/23/les-capitaines-de-commerce-de-l-ile-de-batz/preview/page/3/>